



**EPTB**

Etablissement Public Territorial de Bassin

**COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS  
PRISES PAR LE COMITE SYNDICAL  
N°2013/04/N°01**

**Séance du 7 novembre 2013 à 10h00  
Communauté de Communes du Pays de Sommières**

**Objet : Décisions modificatives et autorisation donnée au président :**

- De procéder au paiement d'une indemnité,
- D'autoriser le président d'ester en justice

**L**an deux mille treize et le sept novembre, les membres délégués de l'EPTB Vidourle se sont réunis, sous la présidence de Monsieur Christian VALETTE.

**ASSISTAIENT A LA REUNION ET DUMENT CONVOQUES PAR CONVOCATION DU 25 OCTOBRE 2013 :**

	Présent	Absent	Excusé
<b>Conseillers Généraux titulaires de l'Hérault</b>			
- <b>M. André VEZINHET</b> <i>Député Président du Conseil Général de l'Hérault</i>			X
- <b>M. Claude BARRAL</b> <i>Conseiller Général de l'Hérault, Vice-président de l'EPTB Vidourle</i>	X		
- <b>Mme. Claudine VASSAS-MEJRI</b> <i>Conseillère Générale de l'Hérault</i>		X	
- <b>M. Christian JEAN</b> <i>Conseiller Général de l'Hérault</i>		X	
- <b>M. Yvon BOURREL</b> <i>Conseiller Général de l'Hérault</i>			X
- <b>M. Sébastien FREY</b> <i>Conseiller Général de l'Hérault</i>		X	
<b>Conseillers Généraux suppléants de l'Hérault</b>			
- <b>M. Michel GUIBAL</b> <i>Conseiller Général de l'Hérault</i>		X	
- <b>M. Pierre MAUREL</b> <i>Conseiller Général de l'Hérault – Maire de Clapiers</i>			X
- <b>M. Cyril MEUNIER</b> <i>Conseiller Général de l'Hérault – Maire de Lattes</i>		X	
- <b>Mme Monique PETARD</b> <i>Conseillère Général de l'Hérault</i>		X	
- <b>M. Louis VILLARET</b> <i>Conseiller Général de l'Hérault - Maire du Pouget</i>		X	
- <b>M. Georges FONTES</b> <i>Conseiller Général de l'Hérault</i>			X

Présent	Absent	Excusé
---------	--------	--------

### Conseillers Généraux titulaires du Gard

- <b>M. Christian VALETTE</b> <i>Conseiller Général du Gard, Président de l'EPTB Vidourle</i>	X		
- <b>M. Jean DENAT</b> <i>Conseiller Général du Gard</i>			X
- <b>M. Lionel JEAN</b> <i>Conseiller Général du Gard – Maire de Corconne</i>			X
- <b>M. Olivier GAILLARD</b> <i>Conseiller Général du Gard</i>			X
- <b>M. Patrick BONTON</b> <i>Conseiller Général du Gard</i>		X	
- <b>M. Léopold ROSSO</b> <i>Conseiller Général du Gard</i>		X	

### Conseillers Généraux suppléants du Gard

- <b>M Damien ALARY</b> , <i>Vice-président de la Région</i> <i>Président du Conseil Général du Gard</i>			X
- <b>M. Rémy MENVIEL</b> <i>Conseiller Général du Gard</i>			X
- <b>Mme Françoise LAURENT-PERRIGOT</b> <i>Conseillère Générale du Gard.</i>	X		
- <b>M. William TOULOUSE</b> <i>Conseiller Général du Gard</i>		X	
- <b>M. William DUMAS</b> <i>Député - Conseiller Général du Gard</i>		X	
- <b>M. Jean-Michel SUAU</b> <i>Conseiller Général du Gard</i>			X

### Elus de communes ou groupements de communes

- <b>M. Bruno OLIVIERI</b> , <i>Maire de St Hippolyte du Fort, titulaire</i>	X		
- <b>M. Thierry BRESSON</b> , <i>Mairie de Ferrières les Verreries, suppléant</i>		X	
- <b>M. Jacques DAUTHEVILLE</b> , <i>Mairie de Conqueyrac, titulaire</i>	X		
- <b>M. Roland CASTANET</b> , <i>Mairie de Cros, suppléant</i>	X		
- <b>M. Guy DANIEL</b> , <i>Mairie de Sommières pour la CCP de Sommières, titulaire,</i>	X		
- <b>M. Georges FAURE</b> , <i>Mairie de Salinelles pour la CCP de Sommières, suppléant</i>			X
- <b>M. Roger CANTO</b> , <i>Mairie de Villevieille pour la CCP de Sommières, titulaire</i>	X		
- <b>M. Sandrine BETEILLE</b> , <i>Mairie de Lecques pour la CCP de Sommières, suppléante</i>			X
- <b>M. Joël ROUDIL</b> , <i>Maire de Carnas pour le Syndicat du Quiquilha, titulaire</i>			X
- <b>M. Alain BOURELLY</b> , <i>Maire de Savignargues pour le Syndicat du Bay, suppléant</i>	X		
- <b>M. Francis PRATX</b> , <i>Maire de Boisseron, titulaire</i>	X		
- <b>M. Alain NAVAS</b> , <i>Mairie de Vacquières, suppléant</i>	X		
- <b>M. Marc JONGET</b> , <i>Maire de Quissac pour le SIAVA de Quissac, titulaire</i>	X		
- <b>M. Serge FONT</b> , <i>Mairie de Saint Séries, suppléant</i>			X
- <b>M. Didier LAMBERT</b> , <i>Mairie de Galargues, titulaire</i>			X
- <b>M. Samuel FEUILLADE</b> , <i>Mairie de Brouzet les Quissac, suppléant</i>		X	
- <b>Mme Reine BOUVIER</b> , <i>Maire de Le Cailar, titulaire</i>	X		
- <b>M. André DELLA SANTINA</b> , <i>Mairie du Grau du Roi, suppléant,</i>			X
- <b>M. René POURREAU</b> , <i>Maire de Gallargues le Montueux, titulaire</i>		X	
- <b>M. Jean-Claude LOMBARD</b> , <i>Mairie d'Airargues, suppléant,</i>	X		
- <b>Mme. Bernadette VIGNON</b> , <i>Maire de Marsillargues, titulaire</i>	X		
- <b>M. Jean-Pierre NAVAS</b> , <i>Maire de Villetelle pour le SIVOM Aubais/Villetelle, suppléant</i>	X		
- <b>M. Richard PITAVAL</b> , <i>Mairie de Lunel, titulaire</i>	X		
- <b>M. Christian JOURDAN</b> , <i>Mairie de Saint Laurent d'Aigouze, suppléant</i>		X	

La fin d'exercice est propice à la réalisation de décisions modificatives et en ce qui concerne l'EPTB Vidourle elles s'établissent au niveau du chapitre.

A la lecture de l'exécution budgétaire aucune opération de transfert de crédits n'était à envisager.

Cependant, cette année à titre exceptionnel les membres du comité syndical sont amenés à se prononcer sur un transfert de crédits important.

En effet, dans le cadre de l'affaire Gibelin, l'EPTB Vidourle après deux jugements favorables du Tribunal Administratif de Nîmes et de la Cour d'Appel de Marseille vient d'être débouté par la Conseil d'Etat et cet avis est confirmé par la Cour d'Appel de Marseille.

Du coup, dans le cadre de la réquisition suite aux crues de 2002 de la consolidation de digues au lieu-dit Bornier sur la commune d'Aimargues, l'EPTB Vidourle est condamné à verser à Monsieur Bruno Gibelin la somme de 312 420,02 €.

Un recours est envisagé par l'EPTB Vidourle mais pour ce faire il convient de s'acquitter de cette somme.

Dès lors, des transferts de crédits en vue d'abonder le compte 678 (autres charges exceptionnelles) sont à réaliser.

### **Section de fonctionnement**

#### Dépenses

Compte 022 dépenses imprévues	- 26 818,78 €
Compte 6875 dotation aux provisions pour risques et charges exceptionnelles	- 71 835,44 €
Compte 6618 intérêts et autres dettes	- 30 000,00 €
Compte 678 autres charges exceptionnelles	+ 128 654,22 €

### **Section d'investissement**

#### Dépenses

Compte 23189 travaux investissement	- 71 835,44 €
-------------------------------------	---------------

#### Recettes

Compte 1582 autres provisions pour charges	- 71 835,44 €
--	---------------

Cette opération va donc permettre le paiement de cette indemnité pour l'instant versée sur le compte de l'avocat (compte Carpa du barreau de Montpellier)

**Le comité syndical délibère à l'unanimité favorablement et décide :**

- de payer cette somme sur le compte Carpa du barreau de Montpellier
- d'intenter un nouveau recours auprès du Conseil d'Etat par l'intermédiaire du cabinet Lyon.Caen Arnaud situé Boulevard St Germain à Paris 75 007.

---

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

**Le Président,**

**Christian VALETTE.**